

Qualification d'instructeur de vol FI(H)



L'INFRASTRUCTURE :

Le centre de formation est situé sur l'Aéroport d'Annecy. Cette implantation comporte de nombreux avantages. Un aéroport contrôlé : station météorologique, procédures radio, vols de nuit et vols aux instruments. L'école dispose de nombreuses zones d'entraînement en campagne et évolue dans un environnement montagnard. La proximité de Genève, Lyon, Chambéry et Grenoble permet de s'entraîner aux différentes procédures radio et radionavigation afin d'acquérir un haut niveau de compétences. Le centre de formation est ouvert 7 jours sur 7.

LES HÉLICOPTÈRES DISPONIBLES POUR LA FORMATION :

- ROBINSON 44
- ROBINSON 22



LES PRIVILÈGES DE LA QUALIFICATION :

Cette qualification permet à son titulaire d'enseigner le pilotage de l'hélicoptère contre rémunération.

LES CONDITIONS D'ENTRÉE EN STAGE :

- Détenir un certificat médical classe 1 ou 2 (suivant le type de licence détenue) délivré par un médecin DGAC
- Pour les CPL(H) : avoir 220 h de vol (dont 100 h en CDB)
- Pour les PPL(H) : avoir 220 h de vol (dont 200 h en CDB) + théorique CPL(H) ou ATPL(H) valide
- Justifier d'au moins 10 h d'instruction en vol aux instruments
- Avoir effectué au moins 20 h de vol en campagne en tant que CDB
- Être titulaire de QT de l'hélicoptère utilisé pour le stage
- Satisfaire aux évaluations théoriques et pratiques d'entrée e-n stage

Âge minimum : 18 ans

ATO N°0269

LA FORMATION THÉORIQUE : (125 H)

- Réglementation
- Connaissances générales de l'aéronef
- Performances en vol et préparation du vol
- Performance humaine et ses limites
- Météorologie
- Navigation
- Procédures opérationnelles
- Principe du vol
- Administration de la formation

LA FORMATION PRATIQUE : (30 H)

27 h de vol en double commande
3 h de vol en solo

LES DIFFÉRENTES PHASES DE LA FORMATION PRATIQUE :

- PHASE 1 :** Leçons appliquées
- PHASE 2 :** Briefing et Debriefing
- PHASE 3 :** Vol

Note : Le nombre d'heures de vol proposé constitue un minimum réglementaire prévu dans le cadre du programme homologué par l'Aviation Civile. En fonction de votre niveau initial en entrée de formation et de votre progression, le nombre d'heures nécessaires peut être supérieur au programme proposé.

FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	HEURES DE VOL
R44	Nous consulter	30 h
R22		+ 125 h de cours théoriques
Prévoir en supplément : Vol d'entrée en formation (~1h30) + Vol test examen final (~2 h)		